

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04675

Numéro SIREN : 820 551 810

Nom ou dénomination : 2L SASU

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2021 sous le numéro de dépôt 28351



**IDENTIFICATION**

**Mle Arnoult Georgia**  
323 Boulevard de la Boissière  
93110 Rosny Sous Bois  
FRANCE

N° d'adhérent : 20121100166969

Pour le compte de :  
**SASU 2L SASU**  
56 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92100 Boulogne-Billancourt

N° SIREN : 820 551 810  
Période déclarée : 2019  
Date limite de dépôt : 20/05/2020

**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**

- Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2019)
- Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)
- Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2019)
- Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2019)
- Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2019)
- Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)
- Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

**GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE**  
- 1 JUIN 2021  
DEPOT N° **28351.**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2019)

## Impôt sur les sociétés

---

### C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

---

#### 1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	<input type="text"/>	Bénéfice imposable à 28%	<input type="text"/>	Déficit ( <i>report du 2033-B</i> )	<input type="text" value="2 815"/>
---------------------------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	-------------------------------------	------------------------------------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés**  
**Annexe à la déclaration n° 2065**

**N° 2065-BIS**  
*(Applicable à compter du  
31/12/2018)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
<b>1 - ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles			0
Immobilisations financières (1)			0
<b>TOTAL I (5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	2 204		2 204
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	64		64
Charges constatées d'avance			0
<b>TOTAL II</b>	<b>2 268</b>	<b>0</b>	<b>2 268</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>2 268</b>	<b>0</b>	<b>2 268</b>
			NET EXERCICE CLOS EN N
<b>B - PASSIF</b>			
<b>1 - CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel			500
Report à nouveau			975
Résultat de l'exercice			-2 815
<b>TOTAL I</b>			<b>-1 340</b>
<b>3 - DETTES</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			1 727
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		1 731	1 881
<b>TOTAL III</b>			<b>3 608</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			<b>2 268</b>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2019)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		26 619
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>				<b>26 619</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				13
Autres charges externes				28 709
		dont crédit-bail mobilier		
		dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés				712
		dont TP/CFE, CVAE		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>29 434</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>-2 815</b>
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				<b>-2 815</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				
			<b>Bénéfice</b>	<b>Déficit</b>
			0	2 815
<b>1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>			<b>Bénéfice</b>	<b>Déficit</b>
			0	2 815
<b>2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>			<b>Bénéfice</b>	<b>Déficit</b>
			0	2 815



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du  
31/12/2019)

**Immobilisations  
Amortissements - Plus-values - Moins-values**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du  
31/12/2019)

**Relevé des provisions  
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers**

---

**IV - DIVERS**

Montant de la TVA collectée

**2 547**

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

**2 612**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du  
31/12/2019)

**Contribution économique territoriale  
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du 31/12/2017)

### Composition du capital social

#### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur		
	Nom et prénom	Lonchamp Laurent	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	06/09/1965	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	75016	Commune de naissance	Paris
	Numéro, type et nom de voie	56 Bd de la République		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	92100	Ville	Boulogne-Billancourt
	Pays	France		

Tue Jun 02 16:31:02 CEST 2020

# Approbation des comptes de l'exercice 2019

L'an deux mille vingt, le 15 juin, à Boulogne Billancourt, M. LONCHANP Laurent, associé unique et président de la société 2L Sasu, société par actions simplifiée au capital de 500.00 €, immatriculée au RM de Boulogne sous le numéro 820551810, et dont le siège social est situé 56, Bd de la République 92210 Boulogne Billancourt,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019,

A pris les décisions ci-après relatives a :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- L'affectation du résultat ;

## **Première décision :**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et se soldant par une perte de 2815 euros.

## **Deuxième décision :**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2815 € au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



2L Sasu  
56, Bd de la République  
92100 Boulogne-Billancourt  
RCS Nanterre 820 551 810

Boulogne le 06 mai 2021

Tribunal Judiciaire  
179-191 Avenue Joliot Curie  
92020 Nanterre

A l'intention de Mme Catherine Denis

Madame,

Comme il nous l'a été demandé il y a quelques mois déjà, nous déposons nos comptes annuels, si nous avons mis autant de temps à les déposer c'est que nous ne disposons pas d'un certificat électronique valide demandé sur le site Infogreffe et nous n'avons pas les fonds pour en acquérir un nouveau.

Nous sommes en grande difficulté face à cette crise sanitaire en tant qu'entreprise particulièrement touchée.

Vous trouverez donc ci-joint notre liasse 2019 ainsi que notre AGE 2019 et le règlement demandé pour le dépôt.

Dans l'attente il nous a été également demandé d'effectuer les formalités pour déclarer le bénéficiaire effectif, en tant que SASU Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle est-ce nécessaire ?

Merci pour votre retour,  
Recevez, Madame, nos sincères salutations,

Lonchamp Laurent

*Lon*  




MINISTÈRE DE LA JUSTICE



COUR D'APPEL DE VERSAILLES  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE  
Le procureur de la République

GR 404148256

SAS 2L SASU  
56 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**Objet : Relance suite à absence de dépôt des comptes annuels  
RCS Nanterre 404148256**

Madame, Monsieur,

Il a été porté à ma connaissance par le greffe du tribunal de commerce de Nanterre qu'en infraction avec vos obligations légales (articles L.232-21 à L.232-26 du code de commerce), vous n'avez pas déposé les comptes annuels au titre du dernier exercice clôturé de votre société.

Je vous rappelle que le fait de ne pas satisfaire à cette obligation :

- **Est puni de l'amende de 1 500 euros prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de la cinquième classe et que la circonstance de récidive est susceptible d'aggraver cette peine par une amende de 3 000 euros,**
- **Vous expose à une injonction de le faire sous astreinte financière prononcée par le président du tribunal de commerce en application des dispositions de l'article L.611-2 II du code de commerce, à la charge du représentant légal de la société, outre les frais de procédure.**

Vous devez régulariser cette situation sans délai en procédant au dépôt prévu par le code de commerce de manière dématérialisée sur:

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

<https://www.infogreffe.fr/acces-formalite/dpca.html>

Le procureur de la République



Catherine DENIS

Tribunal Judiciaire  
179-191 avenue Joliot-Curie  
92020 Nanterre cedex

TSVP ↻